



Liquidation des biens chez le notaire

Par **jeanmarie_old**, le **13/06/2007 à 11:30**

Bonjour, rnMa fille est en instance de divorce . Le juge aux affaires familiales a désigné un notaire; un appartement ayant été acheté 140 253 euros en 05/2000.rn- Lors de cet achat ma fille a apporté 52 000 E , mais n'a pas fait inscrire cet apport dans l'acte d'achat.Actuellement l'appartement est estimé 250 000 E. Est-il possible de demander la revalorisation des 52 000 euros de l'apport initial au prorata de la valeur immobilière?rn rn- En 2001 le père de son mari décède et reçoit un héritage de 214 000 E. Il achète en nom propre une maison de campagne pour une valeur de 65 500 E; le reste est mis dans la communauté et dépensé: voiture de sport, moto, plongée...etc tout pour son propre plaisir et il ne reste plus rien à ce jour.rnCependant dans le partage des biens le mari réclame en actif les valeurs de son héritage dans la communauté.rnComment contester? rnLe divorce par consentement mutuel semble impossible; il est à noter tout de même que le mari a quitté le domicile conjugal pour rejoindre une nouvelle amie abandonnant en cela ses deux enfants de 5 et 6 ans.rnrnJe vous remercie par avance pour vos informations qui nous permettraient de mieux orienter notre défense.